

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
<b>38</b>	35 dont 1 pouvoir

Date de convocation : 12 septembre 2018  
Date d'affichage : 12 septembre 2018**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), David MOURNET, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT

**Absents représentés :**

Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD

**Absents :**

André DEMAY, Roland GENESTIER

**Secrétaire de séance :** David MOURNET

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2018-125 : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE DE LUZILLAT AUPRES DE LA CCPL**

**Rapporteur :** Claude RAYNAUD

Des difficultés de recrutement sont apparues au cours de l'été pour pouvoir les postes d'animateurs les mercredis scolaires avec une carence de candidature. Pour rappel, les taux d'encadrement minimums sont 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et plus. Face à l'échéance de la rentrée et pour pallier au manque d'animateurs à l'ASLH de Randan, une mise à disposition individuelle d'un agent de la commune de Luzillat auprès de l'ASLH de Randan s'est mise en place depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Le Président propose à son assemblée de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition d'un adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire de la commune de Luzillat auprès de la Communauté de communes Plaine Limagne.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition individuelle de l'agent effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018 avec la commune de Luzillat,
- d'inscrire les crédits au budget ,
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

*Certifiée exécutoire*  
A Aigueperse, le 20/09/2018  
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

